

## **Fred Meyer de la SNG commente la dernière décision du tribunal de New York**

**Déclaration de Fred Meyer, vice-président de la Société Nautique de Genève, suite à la décision de la Cour Suprême de New York hier.**

"La Société Nautique de Genève continue d'évaluer les différentes options possibles avant l'audience de mercredi prochain. Nous espérons que les problèmes seront résolus et que nous leverons les incertitudes autour de la 33e America's Cup.

Il est décevant de voir que la Juge Kornreich a pris une nouvelle décision sans précédent qui diminue les droits du Defender sous le Deed of Gift en considérant que les safrans ne font pas partie des mesures de la longueur de flottaison. Le Deed of Gift Match qu'a voulu le Golden Gate Yacht Club n'est pas un match de consentement mutuel. Il est donc régi par les termes stricts du Deed of Gift : "Ces parcours océaniques (...) seront sélectionnés par le Club détenteur de la Coupe et ces manches se courront selon ses règles (...)". Nous attendons de la Juge Kornreich qu'elle reconnaisse ces droits et respecte la position du Defender".